

STRATIFIÉ POLYREY HPL®

Agencement intérieur



NEUF
 RÉNOVATION

HQE Bâtiment V1 (juin 2022)
Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le POLYREY HPL® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. Collé sur support, le composite POLYREY HPL® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude l'emploi visé. En version ignifugée, le composite POLYREY HPL® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <math> < 10\mu\text{g}/\text{m}^3 </math> OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																										
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																										
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <10µg/m³ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30µg/m³ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50µg/m³</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du POLYREY HPL® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Étiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) correspondent à la classe A+. Ses émissions de Formaldéhyde le positionnent en classe A+ ou A selon l'application (mur ou porte). Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du POLYREY HPL® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le POLYREY HPL® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p>																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>COVT</th> <th></th> <th>FORMALDÉHYDE</th> <th></th> </tr> <tr> <th colspan="5">CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR</td> <td>< 1000 7,2 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 15 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR</td> <td>< 1000 19 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 7,4 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> <tr> <td>POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES</td> <td>< 1000 0,4 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 0,8 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> </tbody> </table>				COVT		FORMALDÉHYDE		CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS					POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR	< 1000 7,2 µg/m ³	A +	< 60 15 µg/m ³	A	POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000 19 µg/m ³	A +	< 10 7,4 µg/m ³	A +	POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES	< 1000 0,4 µg/m ³	A +
	COVT		FORMALDÉHYDE																								
CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS																											
POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR	< 1000 7,2 µg/m ³	A +	< 60 15 µg/m ³	A																							
POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000 19 µg/m ³	A +	< 10 7,4 µg/m ³	A +																							
POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES	< 1000 0,4 µg/m ³	A +	< 10 0,8 µg/m ³	A +																							
<p>• PV - POLYREY - VOC Volatile compound emission HPL for wall and door - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL Touch - FR - EN</p>																											

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs)	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE			
	<p>Jusqu'à 20 points</p>	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le POLYREY HPL® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>		
VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>			



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION			
	<p>Jusqu'à 2 points et 3 points</p>	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du POLYREY HPL® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en oeuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en oeuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p>		
ADAP2.1.3. Mise en oeuvre de dispositions sur le second oeuvre	<p>• ATT-FDES - Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT-EPD - Polyrey - EN</p>			

MY EXPERT

Conseil
environnement



N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



STRATIFIÉ POLYREY HPL®

Agencement intérieur


 NEUF
 RÉNOVATION

Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments Établissements de santé (2008)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond. Un lien cliquable permet également d'accéder aux documents de preuves reliés à chaque exigence.

Cible		Sous-cible	Préoccupation - Contribution du produit Polyrey	Niveau	
	2	PRODUITS	2.1. Choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage	2.1.1. Produit à longue durée de vie (50 ans) 2.1.4. Produit adapté à l'agencement intérieur	P B
			2.2. Choix constructifs pour la facilité d'entretien de l'ouvrage	2.2.2. Produit facile à entretenir	P
			2.3. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage	2.3.1. Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme*	TP8
				2.3.2. Un site de fabrication en France et produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC®	TP2 + TP2
			2.4. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires	2.4.1. Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de substances CMR 1 et 2 et respectant certains seuils d'émissions*	P + TP2 + TP2 + TP4 ou TP3 + TP3
				2.4.2. Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2	TP2
	4	ÉNERGIE	4.1. Réduction de la demande énergétique par la conception architecturale	4.1.2. Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel	P
	10	CONFORT VISUEL	10.1. Assurance d'un éclairage naturel optimal tout en évitant ses inconvénients (éblouissement)	10.1.3. Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle*	TP
	12	QUALITÉ SANITAIRE	12.2. Création des conditions d'hygiène spécifiques	12.2.2. Produit facile à entretenir* 12.2.4. Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*	TP TP
	13	QUALITÉ DE L'AIR	13.2. Maîtrise des sources de pollution	13.2.3. Identique aux critères 2.4.1. et 2.4.2.*	P + TP2 + TP2 + TP3 ou TP4 + TP3 + TP2

* Critère à points obligatoires pour le niveau TP de la cible.



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
2.1.1. Adapter les choix constructifs à la durée de vie de l'ouvrage et à ses usages	PRENDRE EN COMPTE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS, SYSTÈMES ET PROCÉDÉS DE SECOND ŒUVRE PAR RAPPORT À LEUR USAGE DANS LE BÂTIMENT.	
	Niveau P	Produit à longue durée de vie (50 ans) Influence directe : La durée de vie de référence du POLYREY HPL® est de 50 ans. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT - EPD - Polyrey HPL Bonded board - EN
2.1.4. Choisir des produits, systèmes ou procédés dont les caractéristiques sont vérifiées et compatibles avec l'usage	METTRE EN ŒUVRE DES PRODUITS CERTIFIÉS OU DISPOSANT D'UN AVIS TECHNIQUE.	
	Niveau B	Produit adapté à l'agencement intérieur Influence directe : Le POLYREY HPL® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. Collé sur support, le composite POLYREY HPL® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude à l'emploi visé. En version ignifugée, le composite POLYREY HPL® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation. <ul style="list-style-type: none"> • FT - Technical data sheet Polyrey HPL - FR-EN • PV - DOP - Standard -Polyrey HPL-Polyform - FR - EN • PV - DOP - Fire retardant -Polyrey - FR - EN • ATT - Certificate of conformity LNE - Fire retardant - Polyrey HPL - Polyrey - EN
2.2.2. Choisir des produits de construction faciles à entretenir et limitant les impacts environnementaux et sanitaires de l'entretien	CHOISIR DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND) FACILES À ENTREtenir ET LIMITANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENTRETIEN, EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE D'ENTRETIEN PRÉVUE.	
	Niveau P	Produit facile à entretenir Influence directe : Le POLYREY HPL® est facile à entretenir : - Surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • Pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyant vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • Pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - Surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - Structure TOUCH : anti-traces de doigt et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT - EPD - Polyrey HPL Bonded board - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - FR-EN
2.3.1. Connaître la contribution des produits de construction aux impacts environnementaux de l'ouvrage	CONNAÎTRE LES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX (SELON LA NORME NF P01-010) À L'ÉCHELLE DE L'OUVRAGE, POUR 100 % DES ÉLÉMENTS DE TOUTES LES FAMILLES DE PRODUITS.	
	Niveau TP8	Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme Influence directe : L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du POLYREY HPL® conformément à la norme NF EN 15804:2012+A1:2014, déclaration environnementale individuelle. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT - EPD - Polyrey HPL Bonded board - EN
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	UTILISER DES MATÉRIEAUX ET DES PRODUITS FABRIQUÉS LOCALEMENT À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES OU DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES LOCALES. CES MATÉRIEAUX, PRODUITS ET FILIÈRES LOCALES AURONT ÉTÉ IDENTIFIÉS AU PRÉALABLE DANS L'ANALYSE DU SITE.	
	Niveau TP2	Deux sites de fabrication en France Influence directe : Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19). METTRE EN ŒUVRE UN VOLUME MINIMUM (500 m³/m² SHON) DE BOIS CERTIFIÉ PEFC™ OU FSC®.
2.4.1. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	POUR 75 % DES SURFACES EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR, CONNAÎTRE LA VALEUR D'ÉMISSIONS BRUTE : - DE COVT ET DE FORMALDÉHYDE - DE SUBSTANCES CMR 1 ET 2 INTENTIONNELLEMENT INTRODUITES DANS LE PROCÉDÉ DE FABRICATION OU NATURELLEMENT PRÉSENTES DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES DANS LES PRODUITS, PRÉSENTES À PLUS DE 0,1 % EN MASSE, ET SUSCEPTIBLES DE MIGRER.	
	Niveau P	Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR1 et 2 Influence directe : Stratifié POLYREY HPL® : - 100 % des Substances CMR1 et 2 émettent moins de < 1 µg/m³ (non détecté < 0,5 µg/m³), selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle), - Émissions de COVT : Polyrey mesure les émissions de COVT de ses produits selon ISO16000-9 par un organisme indépendant accrédité COFRAC, membre de l'European Accreditation. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN • PV - Report of classification COV - Door - Polyrey HPL - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL Touch - FR - EN



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation
2.4.1. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS / MURS / PLAFOND RESPECTE LES SEUILS D'ÉMISSIONS DE COV, FORMALDÉHYDE ET CMR 1 ET 2 DE L'UN DES PROTOCOLES CITÉS.
	Niveau TP2 Produit respectant les seuils d'émissions de COVT, formaldéhyde et CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions de POLYREY HPL® ont été testées selon la norme ISO 16000-9 et respectent les seuils du label M1. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i>
	L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE COVT (MUR : 500 µg/m³).
	Niveau TP2 Produit à très faibles émissions de COVT Influence directe : Les émissions en COVT du POLYREY HPL® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 500 µg/m³. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL • PV - Report of classification COV - Door - Polyrey HPL - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL Touch - FR - EN
2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage	L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE FORMALDÉHYDE (MUR : 20 µg/m³).
	Niveau TP4 (A+) ou TP3 (A) Produit à très faibles émissions de formaldéhyde Influence directe : Les émissions de formaldéhyde du POLYREY HPL® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 10 µg/m³ ou 20 µg/m³ selon l'application. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL • PV - Report of classification COV - Door - Polyrey HPL - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL Touch - FR - EN
	L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE CMR 1 ET 2 (MUR : 1 µg/m³).
	Niveau TP3 Produit à très faibles émissions de CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions de CMR 1 et 2 du POLYREY HPL® sont non détectables pour des seuils bien inférieurs à 1 µg/m³, selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle). <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN
2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage	PRENDRE EN COMPTE LE CRITÈRE SANITAIRE (ÉMISSIONS DE COVT, DE FORMALDÉHYDE, ET DE CMR1 ET 2) DANS LE CHOIX DE 100 % DES PRODUITS EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR.
Niveau TP2	Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2. Influence directe : Choisir le Polyrey HPL® contribue à prendre en compte le critère sanitaire dans le choix des produits en contact avec l'air intérieur.

	COVT		FORMALDÉHYDE			
	CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS					
POLYREY HPL® SCENARIO MUR	< 1000	7,2 µg/m³	A +	< 60	15 µg/m³	A
POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000	19 µg/m³	A +	< 10	7,4 µg/m³	A +
POLYREY HPL® SCENARIO PORTES	< 1000	0,4 µg/m³	A +	< 10	0,8 µg/m³	A +



Cible 4 - ÉNERGIE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation
4.1.2. Améliorer l'aptitude du bâtiment à réduire ses besoins énergétiques, en été comme en hiver	ASSURER UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE.
	Niveau P Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel Influence indirecte : La conception bioclimatique prend en compte le choix des revêtements intérieurs clairs. Le POLYREY HPL® est disponible dans plus de 300 décors, notamment des coloris clairs (unis, bois, matières), ce qui permet de limiter les besoins en éclairage artificiel. Le POLYREY HPL® contribue à obtenir des pourcentages de facteur de lumière du jour très performants. Son coefficient de réflexion lumineuse peut aller de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 10 - CONFORT VISUEL

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
10.1.3. Disposer d'un éclairage minimal dans les zones d'occupation	RESPECTER UN FLJ MINIMUM (FACTEUR DE LUMIÈRE DU JOUR) POUR UN CERTAIN POURCENTAGE DE SURFACES.	
	Niveau TP	<p>Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle</p> <p>Influence indirecte : Le calcul du facteur de lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le POLYREY HPL® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : Son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 12 - QUALITÉ SANITAIRE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
12.2.2. Optimiser les conditions sanitaires des locaux d'entretien	PRENDRE DES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES VISANT À FACILITER LE NETTOYAGE DE L'OUVRAGE.	
	Niveau TP	<p>Produit facile à entretenir</p> <p>Influence directe : Le POLYREY HPL® est facile à entretenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - structures TOUCH : anti-traces de doigts et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Fiche d'information hygiène et sécurité Polyrey HPL - FR • DOC - Health and safety and technical data sheet for Polyrey HPL - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - FR-EN
12.2.4. Choisir des matériaux limitant la croissance fongique et bactérienne	POUR AU MOINS 80% DES SURFACES COUVERTES PAR LES ÉLÉMENTS DE LA FAMILLE DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND), Y COMPRIS LES PRODUITS DE FINITION, CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES HYGIÉNIQUES DE CES PRODUITS VIS-À-VIS DE LA CROISSANCE BACTÉRIENNE ET FONGIQUE.	
	Niveau TP	<p>Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*</p> <p>Influence directe : Le POLYREY HPL® dispose d'une protection active antibactérienne à base d'ions d'argent intégrés dans le matériau. Cette protection ralentit la prolifération de bactéries tout au long de la durée de vie du matériau. 99 % des bactéries testées détruites en 24 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inorganique - Agréé contact alimentaire par la Food Drug Administration - Sans nanoparticule - Conforme à la réglementation européenne sur les Biocides <p><i>*les structures touch profitent de propriétés antibactériennes par nature et ne nécessitent pas le label Sanitized®. Un rapport d'essai d'efficacité antibactérienne est disponible.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Sanitized antibacterial efficiency report for Panoprey - FR - EN • PV - Antibacterial efficiency report for Polyrey HPL Touch - FR - EN • ATT - REACH conformity report on biocidal substances - FR - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Panoprey - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Polyrey HPL Touch - FR - EN



Cible 13 - QUALITÉ DE L'AIR

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
13.2.3. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	Niveau P + TP2 + TP2 + TP4 ou TP3 + TP3 + TP2	Identique aux critères 2.4.1. et 2.4.2.

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tel : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



STRATIFIÉ REYSIPUR®

Agencement intérieur



NEUF
 RÉNOVATION

HQE Bâtiment V1 (juin 2022)
Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le REYSIPUR® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. En version ignifugée, le composite REYSIPUR® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est $10\mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à $30\mu\text{g}/\text{m}^3</math> OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50\mu\text{g}/\text{m}^3</math> $
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																						
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																						
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <10µg/m³ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30µg/m³ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50µg/m³</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du REYSIPUR® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) correspondent à la classe A+. Ses émissions de Formaldéhyde le positionnent en classe A+ ou A selon l'application (mur ou porte). Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du REYSIPUR® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le REYSIPUR® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>COVT</th> <th></th> <th>FORMALDÉHYDE</th> <th></th> </tr> <tr> <th colspan="5">CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>REYSIPUR® SCENARIO MUR</td> <td>< 1000 2,9 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 42 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>REYSIPUR® SCENARIO PORTE</td> <td>< 1000 2 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 3 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> </tbody> </table>				COVT		FORMALDÉHYDE		CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS					REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000 2,9 µg/m ³	A +	< 60 42 µg/m ³	A	REYSIPUR® SCENARIO PORTE	< 1000 2 µg/m ³	A +	< 10 3 µg/m ³
	COVT		FORMALDÉHYDE																				
CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS																							
REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000 2,9 µg/m ³	A +	< 60 42 µg/m ³	A																			
REYSIPUR® SCENARIO PORTE	< 1000 2 µg/m ³	A +	< 10 3 µg/m ³	A +																			
<p>• PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur • PV - Report of classification COV - Door - Reysipur</p>																							

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs) VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE			
	Jusqu'à 20 points	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>		
<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>				



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées ADAP2.1.3. Mise en oeuvre de dispositions sur le second oeuvre	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION			
	Jusqu'à 2 points et 3 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du REYSIPUR® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en oeuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en oeuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p>		
<p>• ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN</p>				

MY EXPERT

Conseil environnement



N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DE PREUVE ICI :



STRATIFIÉ REYSIPUR®

Agencement intérieur


 NEUF
 RÉNOVATION

Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments Établissements de santé (2008)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond. Un lien cliquable permet également d'accéder aux documents de preuves reliés à chaque exigence.

Cible		Sous-cible	Préoccupation - Contribution du produit Polyrey	Niveau	
	2	PRODUITS	2.1. Choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage	2.1.1. Produit à longue durée de vie (50 ans) 2.1.4. Produit adapté à l'agencement intérieur	P B
			2.2. Choix constructifs pour la facilité d'entretien de l'ouvrage	2.2.2. Produit facile à entretenir	P
			2.3. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage	2.3.1. Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme*	TP8
				2.3.2. Un site de fabrication en France et produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC®	TP1 + TP2
2.4. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires	2.4.1. Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de substances CMR 1 et 2 et respectant certains seuils d'émissions*	P + TP2 + TP2 + TP1 + TP3			
	2.4.2. Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2	TP2			
	4	ÉNERGIE	4.1. Réduction de la demande énergétique par la conception architecturale	4.1.2. Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel	P
	10	CONFORT VISUEL	10.1. Assurance d'un éclairage naturel optimal tout en évitant ses inconvénients (éblouissement)	10.1.3. Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle*	TP
	12	QUALITÉ SANITAIRE	12.2. Création des conditions d'hygiène spécifiques	12.2.2. Produit facile à entretenir* 12.2.4. Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*	TP TP
			13.2. Maîtrise des sources de pollution	13.2.3. Identique au critère 2.4.1 et 2.4.2.*	P + TP2 + TP2 + TP1 + TP3 + TP2

* Critère à points obligatoires pour le niveau TP de la cible.



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
2.1.1. Adapter les choix constructifs à la durée de vie de l'ouvrage et à ses usages	PRENDRE EN COMPTE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS, SYSTÈMES ET PROCÉDÉS PAR RAPPORT À LEUR USAGE DANS LE BÂTIMENT.	
	Niveau P	Produit à longue durée de vie (50 ans) Influence indirecte : La durée de vie de référence du REYSIPUR® est de 50 ans. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN
2.1.4. Choisir des produits, systèmes ou procédés dont les caractéristiques sont vérifiées et compatibles avec l'usage	METTRE EN ŒUVRE DES PRODUITS CERTIFIÉS OU DISPOSANT D'UN AVIS TECHNIQUE.	
	Niveau B	Produit adapté à l'agencement intérieur Influence directe : Le REYSIPUR® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que panneau décoratif pour agencement intérieur. REYSIPUR® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude à l'emploi visé. En version ignifugée, le panneau REYSIPUR® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation. <ul style="list-style-type: none"> • FT - Technical data sheet Reysipur - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGF 6 mm - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGS 4 & 6 mm - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGS over 8 mm - FR - EN • ATT - Certificate of conformity LNE - Fire retardant - Reysipur - EN
2.2.2. Choisir des produits de construction faciles à entretenir et limitant les impacts environnementaux et sanitaires de l'entretien	CHOISIR DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND) FACILES À ENTREtenir ET LIMITANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENTRETIEN, EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE D'ENTRETIEN PRÉVUE.	
	Niveau P	Produit facile à entretenir Influence directe : Le REYSIPUR® est facile à entretenir : <ul style="list-style-type: none"> - Surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • Pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • Pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - Surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - Structure TOUCH : anti-traces de doigt et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Polyrey HPL - Reysipur - FR - EN
2.3.1. Connaître la contribution des produits de construction aux impacts environnementaux de l'ouvrage	CONNAÎTRE LES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX (SELON LA NORME NF P01-010) À L'ÉCHELLE DE L'OUVRAGE, POUR 100 % DES ÉLÉMENTS DE TOUTES LES FAMILLES DE PRODUITS.	
	Niveau TP8	Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme Influence directe : L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du REYSIPUR® conformément à la norme NF EN 15804:2012+A1:2014, déclaration environnementale individuelle. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	UTILISER DES MATÉRIAUX ET DES PRODUITS FABRIQUÉS LOCALEMENT À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES OU DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES LOCALES. CES MATÉRIAUX, PRODUITS ET FILIÈRES LOCALES AURONT ÉTÉ IDENTIFIÉS AU PRÉALABLE DANS L'ANALYSE DU SITE.	
	Niveau TP1	Deux sites de fabrication en France Influence directe : Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19).
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	METTRE EN ŒUVRE UN VOLUME MINIMUM (50 dm³/m² SHON) DE BOIS CERTIFIÉ PEFC™ OU FSC®.	
	Niveau TP2	Produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC® Influence directe : Le REYSIPUR® est : <ul style="list-style-type: none"> - composé à 65 % de bois (sous forme de papier), à raison de 877 kg/m³ - tous nos produits peuvent être certifiés PEFC™ (10-34-97) ou FSC® CW (C068151) sur demande, garantie que le bois et les matières premières utilisés proviennent de forêts gérées durablement. (Selon certification de nos approvisionnements, dans la limite des stocks disponibles) Il intervient donc dans le calcul du volume de bois mis en œuvre dans l'ouvrage en référence à l'arrêté du 13 septembre 2010 fixant la méthode de calcul du volume de bois incorporé dans certaines constructions. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - PEFC Certificate - EN • ATT - FSC Certificate - EN • ATT - European Timber regulations RBUE - FR - EN
2.4.1. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	POUR 75 % DES SURFACES EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR, CONNAÎTRE LA VALEUR D'ÉMISSIONS BRUTE : - DE COVT ET DE FORMALDÉHYDE - DE SUBSTANCES CMR 1 ET 2 INTENTIONNELLEMENT INTRODUITES DANS LE PROCÉDÉ DE FABRICATION OU NATURELLEMENT PRÉSENTES DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES DANS LES PRODUITS, PRÉSENTES À PLUS DE 0,1 % EN MASSE, ET SUSCEPTIBLES DE MIGRER.	
	Niveau P	Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2 Influence directe : Stratifié REYSIPUR® : <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des substances CMR 1 et 2 émettent moins de < 1 µg/m³ (non détecté < 0,5 µg/m³), selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle), - Emissions de COVT : Polyrey mesure les émissions de COVT de ses produits selon ISO16000-9 par un organisme indépendant accrédité COFRAC, membre de l'European Accreditation. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation

<p>2.4.1. Connaitre et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur</p>	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS / MURS / PLAFOND RESPECTE LES SEUILS D'ÉMISSIONS DE COV, FORMALDÉHYDE ET CMR 1 ET 2 DE L'UN DES PROTOCOLES CITÉS.</p>	
	Niveau TP2	<p>Produit respectant les seuils d'émissions de COVT, formaldéhyde et CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions du REYSIPUR® ont été testées selon la norme ISO 16000-9 et respectent les seuils du label M1.</p>
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE COVT (SOL : 250 ET MUR : 500 µg/m³).</p>	
	Niveau TP2	<p>Produit à très faibles émissions de COVT Influence directe : Les émissions en COVT du REYSIPUR® en scénario Mur (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 500 µg/m³. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur
<p>2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage</p>	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE FORMALDÉHYDE (SOL ET MUR : 20 µg/m³).</p>	
	Niveau TP1	<p>Produit à très faibles émissions de formaldéhyde Influence directe : Les émissions de formaldéhyde du REYSIPUR® en scénario Mur (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 60 µg/m³. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE CMR 1 ET 2 (SOL ET MUR : 1 µg/m³).</p>	
	Niveau TP3	<p>Produit à très faibles émissions de CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions de CMR 1 et 2 du REYSIPUR® sont non détectables pour des seuils bien inférieurs à 1 µg/m³, selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle).</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN

<p>2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage</p>	<p>PRENDRE EN COMPTE LE CRITÈRE SANITAIRE (ÉMISSIONS DE COVT, DE FORMALDÉHYDE, ET DE CMR 1 ET 2) DANS LE CHOIX DE 100 % DES PRODUITS EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR.</p>	
	Niveau TP2	<p>Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CRM 1 et 2 Influence directe : Choisir le REYSIPUR® contribue à prendre en compte le critère sanitaire dans le choix des produits en contact avec l'air intérieur.</p>

	COVT		FORMALDÉHYDE	
	CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS			
REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000	2,9 µg/m³	< 60	42 µg/m³
		A +		A



Cible 4 - ÉNERGIE

Préoccupation Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation

<p>4.1.2 Améliorer l'aptitude du bâtiment à réduire ses besoins énergétiques, en été comme en hiver</p>	<p>ASSURER UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE.</p>			
	Niveau P	<p>Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel Influence indirecte : La conception bioclimatique prend en compte le choix des revêtements intérieurs clairs. Le REYSIPUR® est disponible dans plus de 300 décors, notamment des coloris clairs (unis, bois, matières), ce qui permet de limiter les besoins en éclairage artificiel. Le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de facteur de lumière du jour très performants. Son coefficient de réflexion lumineuse peut aller de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values 		



Cible 10 - CONFORT VISUEL

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
10.1.3. Disposer d'un éclairage minimal dans les zones d'occupation	RESPECTER UN FLJ MINIMUM (FACTEUR DE LUMIÈRE DU JOUR) POUR UN CERTAIN POURCENTAGE DE SURFACES.	
	Niveau TP	<p>Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle</p> <p>Influence indirecte : Le calcul du facteur de lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : Son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 12 - QUALITÉ SANITAIRE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
12.2.2. Optimiser les conditions sanitaires des locaux d'entretien	PRENDRE DES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES VISANT À FACILITER LE NETTOYAGE DE L'OUVRAGE.	
	Niveau TP	<p>Produit facile à entretenir</p> <p>Influence directe : Le REYSIPUR® est facile à entretenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface supplémentaire (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - structures TOUCH : anti-traces de doigts et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Fiche d'information hygiène et sécurité Polyrey HPL - FR • DOC - Health and safety and technical data sheet for Polyrey HPL - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Polyrey HPL - Reysipur - FR - EN
12.2.4. Choisir des matériaux limitant la croissance fongique et bactérienne	POUR AU MOINS 80% DES SURFACES COUVERTES PAR LES ÉLÉMENTS DE LA FAMILLE DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND), Y COMPRIS LES PRODUITS DE FINITION, CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES HYGIÉNIQUES DE CES PRODUITS VIS-À-VIS DE LA CROISSANCE BACTÉRIENNE ET FONGIQUE.	
	Niveau TP	<p>Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*</p> <p>Influence directe : Le REYSIPUR® dispose d'une protection active antibactérienne à base d'ions d'argent intégré dans le matériau. Cette protection ralentit la prolifération de bactéries tout au long de la durée de vie du matériau. 99 % des bactéries testées détruites en 24 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inorganique - Agréé contact alimentaire par la Food Drug Administration - Sans nanoparticule - Conforme à la réglementation européenne sur les Biocides <p>* Les structures Touch profitent de propriétés antibactériennes par nature et ne nécessitent pas le label Sanitized®. Un rapport d'essai d'efficacité antibactérienne est disponible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Sanitized antibacterial efficiency report for Panoprey - FR - EN • PV - Antibacterial efficiency report for Polyrey HPL Touch - FR - EN • ATT - REACH conformity report on biocidal substances - FR - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Panoprey - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Polyrey HPL Touch - FR - EN



Cible 13 - QUALITÉ DE L'AIR

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
13.2.3. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	Niveau P + TP2 + TP2 + TP1+ TP3 + TP2	Identique au critère 2.4.1. et 2.4.2.

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tel : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



PANNEAU MÉLAMINÉ PANOPREY®

Agencement intérieur



NEUF
 RÉNOVATION

HQE Bâtiment V1 (juin 2022)
Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le PANOPREY® est conforme à la norme européenne EN14322 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. En version ignifugée et hydrofugée, PANOPREY® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est $10\mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à $30\mu\text{g}/\text{m}^3</math> OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50\mu\text{g}/\text{m}^3</math> $
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																										
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																										
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <10µg/m³ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30µg/m³ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50µg/m³</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du PANOPREY® correspondent à la classe A+. Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du PANOPREY® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le PANOPREY® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p>																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>COVT</th> <th></th> <th>FORMALDÉHYDE</th> <th></th> </tr> <tr> <th colspan="5">CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD</td> <td>< 1000 190 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 8,6 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> <tr> <td>PANOPREY® MDF STANDARD & PANNEAUX DE PARTICULES QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE</td> <td>< 1000 49 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 10 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>PANOPREY® STRUCTURE TOUCH</td> <td>< 1000 140 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 46 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> </tbody> </table>				COVT		FORMALDÉHYDE		CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS					PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD	< 1000 190 µg/m ³	A +	< 10 8,6 µg/m ³	A +	PANOPREY® MDF STANDARD & PANNEAUX DE PARTICULES QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE	< 1000 49 µg/m ³	A +	< 60 10 µg/m ³	A	PANOPREY® STRUCTURE TOUCH	< 1000 140 µg/m ³	A +
	COVT		FORMALDÉHYDE																								
CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS																											
PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD	< 1000 190 µg/m ³	A +	< 10 8,6 µg/m ³	A +																							
PANOPREY® MDF STANDARD & PANNEAUX DE PARTICULES QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE	< 1000 49 µg/m ³	A +	< 60 10 µg/m ³	A																							
PANOPREY® STRUCTURE TOUCH	< 1000 140 µg/m ³	A +	< 60 46 µg/m ³	A																							
<ul style="list-style-type: none"> • PV - POLYREY - Report of classification COV - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - POLYREY - Report of classification COV - Panoprey - MDF & Chipboard Moisture resistant & Fire retardant - FR-EN • PV - POLYREY - Report of classification COV - Panoprey TOUCH - Chipboard faced MDF - FR-EN 																											

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs)	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE			
	<p>Jusqu'à 20 points</p>	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 200 décors (unis, bois, matières), le PANOPREY® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>		
VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values 			



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION			
	<p>Jusqu'à 2 points et 3 points</p>	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du PANOPREY® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en oeuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en oeuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p>		
ADAP2.1.3. Mise en oeuvre de dispositions sur le second oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Standard - FR • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Hydrofuge - FR • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN 			

MY EXPERT

Conseil
environnement



N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



PANNEAU MÉLAMINÉ PANOPREY®

Agencement intérieur


 NEUF
 RÉNOVATION

Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments Établissements de santé (2008)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond. Un lien cliquable permet également d'accéder aux documents de preuves reliés à chaque exigence.

Cible		Sous-cible	Préoccupation - Contribution du produit Polyrey	Niveau	
	2	PRODUITS	2.1. Choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage	2.1.1. Produit à longue durée de vie (50 ans) 2.1.4. Produit adapté à l'agencement intérieur	P B
			2.2. Choix constructifs pour la facilité d'entretien de l'ouvrage	2.2.2. Produit facile à entretenir	P
			2.3. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage	2.3.1. Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme*	TP8
				2.3.2. Un site de fabrication en France et produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC®	TP2 + TP2
			2.4. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires	2.4.1. Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de substances CMR 1 et 2 et respectant certains seuils d'émissions*	P + TP2 + TP2 + TP4 ou TP3 + TP3
				2.4.2. Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2	TP2
	4	ÉNERGIE	4.1. Réduction de la demande énergétique par la conception architecturale	4.1.2. Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel	P
	10	CONFORT VISUEL	10.1. Assurance d'un éclairage naturel optimal tout en évitant ses inconvénients (éblouissement)	10.1.3. Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle*	TP
	12	QUALITÉ SANITAIRE	12.2. Création des conditions d'hygiène spécifiques	12.2.2. Produit facile à entretenir* 12.2.4. Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*	TP TP
	13	QUALITÉ DE L'AIR	13.2. Maîtrise des sources de pollution	13.2.3. Identique aux critères 2.4.1. et 2.4.2.*	P + TP2 + TP2 + TP3 ou TP4 + TP3 + TP2

* Critère à points obligatoires pour le niveau TP de la cible.



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
2.1.1. Adapter les choix constructifs à la durée de vie de l'ouvrage et à ses usages	PRENDRE EN COMPTE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS, SYSTÈMES ET PROCÉDÉS DE SECOND ŒUVRE PAR RAPPORT À LEUR USAGE DANS LE BÂTIMENT.	
	Niveau P	Produit à longue durée de vie (50 ans) Influence directe : La durée de vie de référence du PANOPREY® est de 50 ans. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Panoprey - Qualite Standard - FR • ATT - FDES - Panoprey - Qualite Hydrofuge - FR • ATT - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN
2.1.4. Choisir des produits, systèmes ou procédés dont les caractéristiques sont vérifiées et compatibles avec l'usage	METTRE EN ŒUVRE DES PRODUITS CERTIFIÉS OU DISPOSANT D'UN AVIS TECHNIQUE.	
	Niveau B	Produit adapté à l'agencement intérieur Influence directe : Le PANOPREY® est conforme à la norme européenne EN14322 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour l'agencement intérieur. Il fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude à l'emploi visé. En version ignifuge, le panneau mélaminé PANOPREY® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation. <ul style="list-style-type: none"> • FT - Technical data sheet Panoprey - FR-EN • FT - Technical data sheet Panoprey Touch - FR-EN • PV - DOP - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - DOP - Panoprey - MDF - Standard quality - FR-EN • PV - DOP - Panoprey - Chipboard - Moisture resistant - FR-EN • PV - DOP - Panoprey - Chipboard - Fire retardant - FR-EN • PV - DOP - Panoprey - MDF - Fire retardant - FR-EN • ATT - Certificate of conformity LNE - Fire retardant - Panoprey - EN • ATT - Certificate of conformity LNE - Fire retardant - Panoprey MDF - EN
2.2.2. Choisir des produits de construction faciles à entretenir et limitant les impacts environnementaux et sanitaires de l'entretien	CHOISIR DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND) FACILES À ENTREtenir ET LIMITANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENTRETIEN, EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE D'ENTRETIEN PRÉVUE.	
	Niveau P	Produit facile à entretenir Influence directe : Le PANOPREY® est facile à entretenir : <ul style="list-style-type: none"> - Surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude, ainsi qu'avec tous les types de détergents ménagers chimiques et non-abrasifs. - Surface résistante qui ne nécessite aucune protection de surface supplémentaire (vernis, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en oeuvre. - Structure TOUCH : anti-traces de doigts. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Panoprey - Qualite Standard - FR • ATT - FDES - Panoprey - Qualite Hydrofuge - FR • ATT - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN • GUI - Recommandations de nettoyage et d'entretien - Panoprey - FR • GUI - Recommandations de nettoyage et d'entretien - Panoprey TOUCH - FR • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Panoprey - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Panoprey TOUCH - EN
2.3.1. Connaître la contribution des produits de construction aux impacts environnementaux de l'ouvrage	CONNAÎTRE LES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX (SELON LA NORME NF P01-010) À L'ÉCHELLE DE L'OUVRAGE, POUR 100 % DES ÉLÉMENTS DE TOUTES LES FAMILLES DE PRODUITS.	
	Niveau TP8	Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme Influence directe : L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du PANOPREY® conformément à la norme NF EN 15804:2012+A1:2014, déclaration environnementale collective. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Panoprey - Qualite Standard - FR • ATT - FDES - Panoprey - Qualite Hydrofuge - FR • ATT - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	UTILISER DES MATÉRIEAUX ET DES PRODUITS FABRIQUÉS LOCALEMENT À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES OU DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES LOCALES. CES MATÉRIEAUX, PRODUITS ET FILIÈRES LOCALES AURONT ÉTÉ IDENTIFIÉS AU PRÉALABLE DANS L'ANALYSE DU SITE.	
	Niveau TP2	Un site de fabrication en France Influence directe : Polyrey possède un site de production en France : Ussel (19)
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	METTRE EN ŒUVRE UN VOLUME MINIMUM (50D m³/m² SHON) DE BOIS CERTIFIÉ PEFC™ OU FSC®.	
	Niveau TP2	Produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC® Influence directe : Le PANOPREY® est : <ul style="list-style-type: none"> - composé à 85 % en masse de bois anhydre qui provient des sources suivantes : 20 % de bois ronds (petits bois, branches, grumes déclassées), 37 % de produits connexes (copeaux, plaquettes) engendrés par d'autres industries travaillant le bois (scieries, menuiseries, fabriques de meubles, etc.), 43 % de matières premières secondaires destinées au recyclage (copeaux issus du broyage de déchets de bois). - tous nos produits peuvent être certifiés PEFC™ (10-34-97) ou FSC® CW (C068151) sur demande, garantie que le bois et les matières premières utilisés proviennent de forêts gérées durablement. (Selon certification de nos approvisionnements, dans la limite des stocks disponibles) Il intervient donc dans le calcul du volume de bois mis en œuvre dans l'ouvrage en référence à l'arrêté du 13 septembre 2010 fixant la méthode de calcul du volume de bois incorporé dans certaines constructions. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - PEFC Certificate - EN • ATT - FSC Certificate - EN • ATT - European Timber regulations RBUE - FR - EN
2.4.1. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	POUR 75 % DES SURFACES EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR, CONNAÎTRE LA VALEUR D'ÉMISSIONS BRUTE : - DE COVT ET DE FORMALDÉHYDE - DE SUBSTANCES CMR 1 ET 2 INTENTIONNELLEMENT INTRODUITES DANS LE PROCÉDÉ DE FABRICATION OU NATURELLEMENT PRÉSENTES DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES DANS LES PRODUITS, PRÉSENTES À PLUS DE 0,1 % EN MASSE, ET SUSCEPTIBLES DE MIGRER.	
	Niveau P	Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2 Influence directe : Panneau Mélaminé PANOPREY® : <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des substances CMR 1 et 2 émettent moins de < 1 µg/m³ (non détecté < 0,5 µg/m³), selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle) - Émissions de COVT : Polyrey mesure les émissions de COVT de ses produits selon ISO16000-9 par un organisme indépendant accrédité COFRAC, membre de l'European Accreditation et DANAK, membre de ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) Voir tableau en fin de cible 2. <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey - MDF & Chipboard Moisture resistant & Fire retardant - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey TOUCH - Chipboard faced MDF - FR-EN



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation
2.4.1. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS / MURS / PLAFOND RESPECTE LES SEUILS D'ÉMISSIONS DE COV, FORMALDÉHYDE ET CMR 1 ET 2 DE L'UN DES PROTOCOLES CITÉS.</p> <p>Produit respectant les seuils d'émissions de COVT, formaldéhyde et CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions du PANOPREY® ont été testées selon la norme ISO 16000-9. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p>
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE COVT (MUR : 500 µg/m³).</p> <p>Produit à très faibles émissions de COVT Influence directe : Les émissions de COVT du PANOPREY® (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 1000 µg/m³. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey - MDF & Chipboard Moisture resistant & Fire retardant - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey TOUCH - Chipboard faced MDF - FR-EN
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE FORMALDÉHYDE (MUR : 20 µg/m³).</p> <p>Produit à très faibles émissions de formaldéhyde Influence directe : Les émissions de formaldéhyde du PANOPREY® (définies par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 10 µg/m³ ou < 60 µg/m³ selon sa qualité ou sa structure (Touch). Support faiblement émissif E1 selon EN 16516 (soit équivalent à l'appellation commerciale E0,5). <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey - MDF & Chipboard Moisture resistant & Fire retardant - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey TOUCH - Chipboard faced MDF - FR-EN
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE CMR 1 ET 2 (MUR : 1 µg/m³).</p> <p>Produit à très faibles émissions de CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions de CMR 1 et 2 du PANOPREY® sont non détectables pour des seuils bien inférieurs à 1 µg/m³, selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle).</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey - MDF & Chipboard Moisture resistant & Fire retardant - FR-EN • PV - Report of classification COV - Panoprey TOUCH - Chipboard faced MDF - FR-EN
2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage	<p>PRENDRE EN COMPTE LE CRITÈRE SANITAIRE (ÉMISSIONS DE COVT, DE FORMALDÉHYDE, ET DE CMR1 ET 2) DANS LE CHOIX DE 100 % DES PRODUITS EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR.</p> <p>Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2. Influence directe : Choisir le PANOPREY® contribue à prendre en compte le critère sanitaire dans le choix des produits en contact avec l'air intérieur.</p>

	COVT		FORMALDÉHYDE			
	CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS					
PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD	< 1000	190 µg/m³	A +	< 10	8,6 µg/m³	A +
PANOPREY® MDF & PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE	< 1000	49 µg/m³	A +	< 60	10 µg/m³	A
PANOPREY® STRUCTURE TOUCH	< 1000	140 µg/m³	A +	< 60	46 µg/m³	A



Cible 4 - ÉNERGIE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation
4.1.2. Améliorer l'aptitude du bâtiment à réduire ses besoins énergétiques, en été comme en hiver	<p>ASSURER UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE.</p> <p>Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel Influence indirecte : La conception bioclimatique prend en compte le choix des revêtements intérieurs clairs. Le PANOPREY® est disponible dans plus de 180 décors, notamment des coloris clairs (unis, bois, matières), ce qui permet de limiter les besoins en éclairage artificiel. Le PANOPREY® contribue à obtenir des pourcentages de facteur de lumière du jour très performants. Son coefficient de réflexion lumineuse peut aller de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 10 - CONFORT VISUEL

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
10.1.3. Disposer d'un éclairage minimal dans les zones d'occupation	RESPECTER UN FLJ MINIMUM (FACTEUR DE LUMIÈRE DU JOUR) POUR UN CERTAIN POURCENTAGE DE SURFACES.	
	Niveau TP	<p>Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle</p> <p>Influence indirecte : Le calcul du facteur de lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 180 décors (unis, bois, matières), le PANOPREY® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : Son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Arctique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 12 - QUALITÉ SANITAIRE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
12.2.2. Optimiser les conditions sanitaires des locaux d'entretien	PRENDRE DES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES VISANT À FACILITER LE NETTOYAGE DE L'OUVRAGE.	
	Niveau TP	<p>Produit facile à entretenir</p> <p>Influence directe : Le PANOPREY® est facile à entretenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude, ainsi qu'avec tous les types de détergents ménagers chimiques et non-abrasifs. - surface résistante qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (vernis, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - structure TOUCH : anti-traces de doigts. <ul style="list-style-type: none"> • GUI - Recommandations de nettoyage et d'entretien - Panoprey - FR • GUI - Recommandations de nettoyage et d'entretien - Panoprey TOUCH - FR • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Panoprey - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Panoprey TOUCH - EN
12.2.4. Choisir des matériaux limitant la croissance fongique et bactérienne	POUR AU MOINS 80% DES SURFACES COUVERTES PAR LES ÉLÉMENTS DE LA FAMILLE DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND), Y COMPRIS LES PRODUITS DE FINITION, CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES HYGIÉNIQUES DE CES PRODUITS VIS-À-VIS DE LA CROISSANCE BACTÉRIENNE ET FONGIQUE.	
	Niveau TP	<p>Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*</p> <p>Influence directe : Le PANOPREY® dispose d'une protection active antibactérienne à base d'ions d'argent intégrés dans le matériau. Cette protection ralentit la prolifération de bactéries tout au long de la durée de vie du matériau. 99 % des bactéries testées détruites en 24 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inorganique - Agréé contact alimentaire par la Food Drug Administration - Sans nanoparticule - Conforme à la réglementation européenne sur les Biocides <p>*La structure Touch profite de propriétés antibactériennes par nature et ne nécessite pas le label Sanitized®. Un rapport d'essai d'efficacité antibactérienne est disponible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Sanitized antibacterial efficiency report for Panoprey - FR-EN • PV - Antibacterial efficiency report for Polyrey HPL/Panoprey Touch - FR-EN • AIT - REACH conformity report on biocidal substances - FR-EN • AIT - Certificate of conformity for food contact - Panoprey - EN



Cible 13 - QUALITÉ DE L'AIR

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
13.2.3. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	Niveau P + TP2 + TP2 + TP4 ou TP3 + TP3 + TP2	Identique aux critères 2.4.1. et 2.4.2.

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tel : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



STRATIFIÉ POLYREY HPL®

Agencement intérieur


 NEUF
 RÉNOVATION

HQE Bâtiment Durable V4 (juin 2022)
 Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le POLYREY HPL® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. Collé sur support, le composite POLYREY HPL® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude l'emploi visé. En version ignifugée, le composite POLYREY HPL® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <math>< 10\mu\text{g}/\text{m}^3</math> OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à <math>30\mu\text{g} \text{m}^3<="" math><br=""></math>30\mu\text{g}> OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à <math>50\mu\text{g} \text{m}^3<="" math><="" td=""> </math>50\mu\text{g}>
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	ACES - Accessibilité	ACES3. Facilité d'usage	ACES3.2.2. Gamme de décors permettant d'obtenir un important contraste visuel	Jusqu'à 1 point
		VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	OBJECTIF 5 La limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	ACV - Impacts environnementaux sur le cycle de vie	ACV1. Analyse en cycle de vie	ACV1.1.1 et ACV1.2.1 Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme, permettant de réaliser une ACV du projet selon la norme EN 15978	Jusqu'à 12 points et 8 points
 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	OBJECTIF 7 Optimisation des charges et coûts	COUT - Maîtrise des coûts	COUT3. Maîtrise des charges de gros remplacements	COUT3.1.1 Produit à longue durée de vie de référence (50 ans) convenant à toutes les durées de vie fonctionnelles	Jusqu'à 6 points
	OBJECTIF 9 Contribution au dynamisme et au développement des territoires	DEVT - Économie locale	DEVT2. Économie circulaire, réemploi et choix de filières locales	DEVT2.1.1 Deux sites de fabrication en France et important maillage territorial de distribution	Jusqu'à 3 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																											
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																											
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <10µg/m³ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30µg/m³ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50µg/m³</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du POLYREY HPL® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Étiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) correspondent à la classe A+. Ses émissions de Formaldéhyde le positionnent en classe A+ ou A selon l'application (mur ou porte). Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du POLYREY HPL® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le POLYREY HPL® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>COVT</th> <th></th> <th>FORMALDÉHYDE</th> <th></th> </tr> <tr> <th colspan="5">CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR</td> <td>< 1000 7,2 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 15 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR</td> <td>< 1000 19 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 7,4 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> <tr> <td>POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES</td> <td>< 1000 0,4 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 0,8 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> </tbody> </table>				COVT		FORMALDÉHYDE		CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS					POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR	< 1000 7,2 µg/m ³	A +	< 60 15 µg/m ³	A	POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000 19 µg/m ³	A +	< 10 7,4 µg/m ³	A +	POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES	< 1000 0,4 µg/m ³	A +	< 10 0,8 µg/m ³
	COVT		FORMALDÉHYDE																									
CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS																												
POLYREY HPL® SCÉNARIO MUR	< 1000 7,2 µg/m ³	A +	< 60 15 µg/m ³	A																								
POLYREY HPL® STRUCTURE TOUCH SCÉNARIO MUR	< 1000 19 µg/m ³	A +	< 10 7,4 µg/m ³	A +																								
POLYREY HPL® SCÉNARIO PORTES	< 1000 0,4 µg/m ³	A +	< 10 0,8 µg/m ³	A +																								
<p>• PV - POLYREY - VOC Volatile compound emission HPL for wall and door - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Polyrey HPL Touch - FR - EN</p>																												

Thème ACES - Accessibilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ACES3.2.2. Sols, murs, portes et poignées contrastés	ASSURER UN CONTRASTE VISUEL D'ENVIRON 30 POINTS LRV ENTRE : SOL/MUR ; PORTE/PAROI SUPPORT ; POIGNÉE/PAROI SUPPORT			
	Jusqu'à 1 point	<p>Gamme de décors permettant d'obtenir un important contraste visuel</p> <p>Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le POLYREY HPL® a un coefficient de réflexion lumineuse qui varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Arctique. Il est donc possible de combiner des décors sur différents éléments pour obtenir un important contraste visuel.</p>		
<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>				

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs) VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE			
	Jusqu'à 20 points	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le POLYREY HPL® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Arctique. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>		
<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>				



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Thème ACV - Impacts environnementaux sur le cycle de vie

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ACV1.1.1 Calcul des impacts environnementaux de l'opération ACV1.2.1 Analyse et traitement d'un ou plusieurs indicateurs environnementaux	RÉALISER UN CALCUL ACV SELON LA NORME EN 15978 OU SELON LA MÉTHODE DE L'ALLIANCE HQE-GBC POUR LA RÉNOVATION, ET RENSEIGNER LES RÉSULTATS POUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX			
	Jusqu'à 12 points et 8 points	<p>Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme</p> <p>L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du POLYREY HPL® conformément à la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN, et fournit une déclaration environnementale individuelle. Ces FDES individuelles permettent de calculer les indicateurs énergétiques et environnementaux sur le cycle de vie de l'ouvrage au réel des produits mis en oeuvre.</p>		
<p>• ATT-FDES - Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT-EPD - Polyrey - EN</p>				



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Thème COUT - Maîtrise des coûts

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
COUT3.1.1. Estimation des durées de vie prévisionnelles et coûts de remplacements	RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS ET ÉLÉMENTS DU BÂTI, PUIS POUR CHACUN ESTIMER LEUR DURÉE DE VIE FONCTIONNELLE ET LES COÛTS DE REMPLACEMENT	
	Jusqu'à 6 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les durées de vie fonctionnelles</p> <p>Polyrey fournit la durée de vie de référence de tous ses produits, ce qui permet aux acteurs du projet d'engager la réflexion sur la durée de vie fonctionnelle (c.-à-d. dans le contexte de l'opération) et sur les coûts prévisionnels de remplacement. La durée de vie de référence du POLYREY HPL® est de 50 ans.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ATT-FDES- Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT-EPD- Polyrey - EN 		

Thème DEVT - Économie locale

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
DEVT 2.1.1 Recours à un seuil minimum de composants assemblés localement	RECOURIR À DES COMPOSANTS DONT L'USINE DE FABRICATION OU D'ASSEMBLAGE EST AU MAXIMUM À 180KM DU CHANTIER OU DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER	
	Jusqu'à 3 points	<p>Deux sites de fabrication en France et important maillage territorial de distribution</p> <p>Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19). Il dispose d'un important réseau de distribution en France et de nombreux assembleurs sur tout le territoire (fabricants de portes, fabricants de cloisons, agenceurs...).</p>



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées ADAP2.1.3. Mise en oeuvre de dispositions sur le second oeuvre	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION	
	Jusqu'à 2 points et 3 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du POLYREY HPL® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en oeuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en oeuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ATT-FDES- Polyrey HPL contrecollé sur panneaux bois - FR • ATT-EPD- Polyrey - EN 		

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



STRATIFIÉ REYSIPUR®

Agencement intérieur




HQE Bâtiment Durable V4 (juin 2022)
Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le REYSIPUR® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. Collé sur support, le composite REYSIPUR® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude l'emploi visé. En version ignifugée, le composite REYSIPUR® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <10µg/m ³ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30µg/m ³ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50µg/m ³
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	ACES - Accessibilité	ACES3. Facilité d'usage	ACES3.2.2. Gamme de décors permettant d'obtenir un important contraste visuel	Jusqu'à 1 point
		VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	OBJECTIF 5 La limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	ACV - Impacts environnementaux sur le cycle de vie	ACV1. Analyse en cycle de vie	ACV1.1.1 et ACV1.2.1 Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme, permettant de réaliser une ACV du projet selon la norme EN 15978	Jusqu'à 12 points et 8 points
 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	OBJECTIF 7 Optimisation des charges et coûts	COUT - Maîtrise des coûts	COUT3. Maîtrise des charges de gros remplacements	COUT3.1.1 Produit à longue durée de vie de référence (50 ans) convenant à toutes les durées de vie fonctionnelles	Jusqu'à 6 points
	OBJECTIF 9 Contribution au dynamisme et au développement des territoires	DEVT - Économie locale	DEVT2. Économie circulaire, réemploi et choix de filières locales	DEVT2.1.1 Deux sites de fabrication en France et important maillage territorial de distribution	Jusqu'à 3 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																										
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																										
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est $< 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du REYSIPUR® en scénario Mur et en scénario Porte (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) correspondent à la classe A+. Ses émissions de Formaldéhyde le positionnent en classe A+ ou A selon l'application (mur ou porte). Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du REYSIPUR® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le REYSIPUR® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">COVT</th> <th colspan="2">FORMALDÉHYDE</th> </tr> <tr> <th></th> <th colspan="4">CONCENTRATIONS MAXIMALES ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>REYSIPUR® SCENARIO MUR</td> <td>< 1000</td> <td>$2,9 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> <td>$< 60$</td> <td>$42 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>REYSIPUR® SCENARIO PORTE</td> <td>< 1000</td> <td>$2 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> <td>< 10</td> <td>$3 \mu\text{g}/\text{m}^3$</td> <td>A +</td> </tr> </tbody> </table>				COVT		FORMALDÉHYDE			CONCENTRATIONS MAXIMALES ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) MESURE À 28 JOURS				REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000	$2,9 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 60	$42 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A	REYSIPUR® SCENARIO PORTE	< 1000	$2 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 10	$3 \mu\text{g}/\text{m}^3$
	COVT		FORMALDÉHYDE																								
	CONCENTRATIONS MAXIMALES ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) MESURE À 28 JOURS																										
REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000	$2,9 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 60	$42 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A																					
REYSIPUR® SCENARIO PORTE	< 1000	$2 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +	< 10	$3 \mu\text{g}/\text{m}^3$	A +																					
<p>• PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur • PV - Report of classification COV - Door - Reysipur</p>																											

Thème ACES - Accessibilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ACES3.2.2. Sols, murs, portes et poignées contrastés	ASSURER UN CONTRASTE VISUEL D'ENVIRON 30 POINTS LRV ENTRE : SOL/MUR ; PORTE/PAROI SUPPORT ; POIGNÉE/PAROI SUPPORT			
	Jusqu'à 1 point	<p>Gamme de décors permettant d'obtenir un important contraste visuel</p> <p>Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le REYSIPUR® a un coefficient de réflexion lumineuse qui varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Il est donc possible de combiner des décors sur différents éléments pour obtenir un important contraste visuel.</p>		
<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>				

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs) VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE			
	Jusqu'à 20 points	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>		
<p>• DOC - Light Reflectance Values</p>				



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Thème ACV - Impacts environnementaux sur le cycle de vie

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation			
ACV1.1.1 Calcul des impacts environnementaux de l'opération ACV1.2.1 Analyse et traitement d'un ou plusieurs indicateurs environnementaux	RÉALISER UN CALCUL ACV SELON LA NORME EN 15978 OU SELON LA MÉTHODE DE L'ALLIANCE HQE-GBC POUR LA RÉNOVATION, ET RENSEIGNER LES RÉSULTATS POUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX			
	Jusqu'à 12 points et 8 points	<p>Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme</p> <p>L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du REYSIPUR® conformément à la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN, et fournit une déclaration environnementale individuelle. Ces FDES individuelles permettent de calculer les indicateurs énergétiques et environnementaux sur le cycle de vie de l'ouvrage au réel des produits mis en oeuvre.</p>		
<p>• ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN</p>				



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Thème COUT - Maîtrise des coûts

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
COUT3.1.1. Estimation des durées de vie prévisionnelles et coûts de remplacements	RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS ET ÉLÉMENTS DU BÂTI, PUIS POUR CHACUN ESTIMER LEUR DURÉE DE VIE FONCTIONNELLE ET LES COÛTS DE REMPLACEMENT	
	Jusqu'à 6 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les durées de vie fonctionnelles</p> <p>Polyrey fournit la durée de vie de référence de tous ses produits, ce qui permet aux acteurs du projet d'engager la réflexion sur la durée de vie fonctionnelle (c.-à-d. dans le contexte de l'opération) et sur les coûts prévisionnels de remplacement. La durée de vie de référence du REYSIPUR® est de 50 ans.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN 		

Thème DEVT - Économie locale

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
DEVT 2.1.1 Recours à un seuil minimum de composants assemblés localement	RECOURIR À DES COMPOSANTS DONT L'USINE DE FABRICATION OU D'ASSEMBLAGE EST AU MAXIMUM À 180KM DU CHANTIER OU DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER	
	Jusqu'à 3 points	<p>Deux sites de fabrication en France et important maillage territorial de distribution</p> <p>Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19). Il dispose d'un important réseau de distribution en France et de nombreux assembleurs sur tout le territoire (fabricants de portes, fabricants de cloisons, agenceurs...).</p>



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées ADAP2.1.3. Mise en oeuvre de dispositions sur le second oeuvre	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION	
	Jusqu'à 2 points et 3 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du REYSIPUR® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en oeuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en oeuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN 		

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :



PANNEAU MÉLAMINÉ PANOPREY®

Agencement intérieur



NEUF
 RÉNOVATION

HQE Bâtiment Durable V4 (juin 2022)
Bureau (B) - Commerce (C) - Hôtellerie (H)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond.

En préalable il est important de rappeler que le produit est adapté à l'agencement intérieur. En effet, le PANOPREY® est conforme à la norme européenne EN14322 attestant de son aptitude à l'usage en tant que revêtement décoratif pour agencement intérieur. En version ignifugée et hydrofugée, le PANOPREY® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation.

Engagement	Objectif	Thème	Sous-thème	Exigence Contribution du produit Polyrey	Points
 QUALITÉ DE VIE	OBJECTIF 1 Des lieux plus sûrs qui favorisent la santé	QAIR - Qualité de l'air intérieur	QAIR1. Performance en qualité de l'air intérieur dans les blocs homogènes	QAIR1.2.1. Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH	Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <math>< 10\mu\text{g}/\text{m}^3</math> OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à <math>30\mu\text{g} \text{m}^3<="" math><br=""></math>30\mu\text{g}> OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à <math>50\mu\text{g} \text{m}^3<="" math><="" td=""> </math>50\mu\text{g}>
	OBJECTIF 2 Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	ACES - Accessibilité	ACES3. Facilité d'usage	ACES3.2.2. Gamme de décors permettant d'obtenir un important contraste visuel	Jusqu'à 1 point
		VISU - Confort visuel	VISU1. Performance en confort visuel dans les blocs homogènes	VISU1.1.3. et VISU2.1.1. Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour	Jusqu'à 20 points
 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	OBJECTIF 5 La limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	ACV - Impacts environnementaux sur le cycle de vie	ACV1. Analyse en cycle de vie	ACV1.1.1 et ACV1.2.1 Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme, permettant de réaliser une ACV du projet selon la norme EN 15978	Jusqu'à 12 points et 8 points
 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	OBJECTIF 7 Optimisation des charges et coûts	COUT - Maîtrise des coûts	COUT3. Maîtrise des charges de gros remplacements	COUT3.1.1 Produit à longue durée de vie de référence (50 ans) convenant à toutes les durées de vie fonctionnelles	Jusqu'à 6 points
	OBJECTIF 9 Contribution au dynamisme et au développement des territoires	DEVT - Économie locale	DEVT2. Économie circulaire, réemploi et choix de filières locales	DEVT2.1.1 Deux sites de fabrication en France et important maillage territorial de distribution	Jusqu'à 3 points
 MANAGEMENT RESPONSABLE	OBJECTIF 11 Pilotage pour un projet maîtrisé	ADAP - Adaptabilité	ADAP1. Définition, classification et organisation des espaces ADAP2-Dispositions facilitant les adaptations dans un même volume bâti	ADAP1.1.2 et ADAP2.1.3 Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment	Jusqu'à 2 points et 3 points



QUALITÉ DE VIE

Thème QAIR - Qualité de l'air intérieur

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation																									
QAIR1.2.1. Performance en qualité de l'air intérieur	ASSURER DES CONCENTRATIONS DANS LES LOCAUX AUSSI FAIBLES QUE POSSIBLE EN DIFFÉRENTES SUBSTANCES, DONT LE FORMALDÉHYDE ET LES COVT, ET ÉVITER LES PRODUITS CONTENANT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE DU RÈGLEMENT REACH																									
	<p>Jusqu'à 20 points quand le formaldéhyde est <10µg/m³ OU jusqu'à 16 points quand le formaldéhyde est de 10 à 30µg/m³ OU jusqu'à 12 points quand le formaldéhyde est de moins de 30 à 50µg/m³</p>	<p>Produit à très faibles émissions de COVT et de formaldéhyde, et dépourvu de substance de la liste candidate du règlement REACH</p> <p>Les émissions de COVT du PANOPREY® correspondent à la classe A+. Voir tableau détaillé ci-dessous. Compte tenu de ces très faibles émissions, la mise en oeuvre du PANOPREY® contribue à obtenir de très faibles concentrations en COVT et formaldéhyde lors des mesures à la réception de l'ouvrage. Le PANOPREY® ne contient aucune des substances chimiques identifiées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes - SVHC (Substances of Very High Concern) en concentration supérieure à 0.1% de la masse.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>COVT</th> <th></th> <th>FORMALDÉHYDE</th> <th></th> </tr> <tr> <th colspan="5">CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD</td> <td>< 1000 190 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 10 8,6 µg/m³</td> <td>A +</td> </tr> <tr> <td>PANOPREY® MDF STANDARD & PANNEAUX DE PARTICULES QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE</td> <td>< 1000 49 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 10 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>PANOPREY® STRUCTURE TOUCH</td> <td>< 1000 140 µg/m³</td> <td>A +</td> <td>< 60 46 µg/m³</td> <td>A</td> </tr> </tbody> </table>		COVT		FORMALDÉHYDE		CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS					PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD	< 1000 190 µg/m ³	A +	< 10 8,6 µg/m ³	A +	PANOPREY® MDF STANDARD & PANNEAUX DE PARTICULES QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE	< 1000 49 µg/m ³	A +	< 60 10 µg/m ³	A	PANOPREY® STRUCTURE TOUCH	< 1000 140 µg/m ³	A +	< 60 46 µg/m ³
	COVT		FORMALDÉHYDE																							
CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m ³) MESURE À 28 JOURS																										
PANOPREY® PANNEAUX DE PARTICULES - QUALITÉ STANDARD	< 1000 190 µg/m ³	A +	< 10 8,6 µg/m ³	A +																						
PANOPREY® MDF STANDARD & PANNEAUX DE PARTICULES QUALITÉ HYDROFUGE & IGNIFUGE	< 1000 49 µg/m ³	A +	< 60 10 µg/m ³	A																						
PANOPREY® STRUCTURE TOUCH	< 1000 140 µg/m ³	A +	< 60 46 µg/m ³	A																						
<ul style="list-style-type: none"> • PV - POLYREY - Report of classification COV - Panoprey - Chipboard - Standard quality - FR-EN • PV - POLYREY - Report of classification COV - Panoprey - MDF & Chipboard Moisture resistant & Fire retardant - FR-EN • PV - POLYREY - Report of classification COV - Panoprey TOUCH - Chipboard faced MDF - FR-EN 																										

Thème ACES - Accessibilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
ACES3.2.2. Sols, murs, portes et poignées contrastés	ASSURER UN CONTRASTE VISUEL D'ENVIRON 30 POINTS LRV ENTRE : SOL/MUR ; PORTE/PAROI SUPPORT ; POIGNÉE/PAROI SUPPORT	
	Jusqu'à 1 point	<p>Gamme de décors permettant d'obtenir un important contraste visuel</p> <p>Avec sa large gamme de plus de 200 décors (unis, bois, matières), le PANOPREY® a un coefficient de réflexion lumineuse qui varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Il est donc possible de combiner des décors sur différents éléments pour obtenir un important contraste visuel.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values 		

Thème VISU - Confort visuel

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
VISU1.1.3. Performance en confort visuel (multiples indicateurs) VISU2.1.1. Autonomie lumineuse	CALCULER L'AUTONOMIE EN LUMIÈRE DU JOUR : POURCENTAGE DE TEMPS AVEC PLUS DE X LUX SUR 80% DE LA SURFACE DE PLAN UTILE	
	Jusqu'à 20 points	<p>Gamme de produits permettant une bonne autonomie en lumière du jour</p> <p>Le calcul de l'autonomie en lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 200 décors (unis, bois, matières), le PANOPREY® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic. Polyrey fournit la valeur du décor choisi pour que le calcul tienne compte des valeurs réelles des produits mis en oeuvre plutôt que les valeurs par défaut de la certification.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values 		



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Thème ACV - Impacts environnementaux sur le cycle de vie

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
ACV1.1.1 Calcul des impacts environnementaux de l'opération ACV1.2.1 Analyse et traitement d'un ou plusieurs indicateurs environnementaux	RÉALISER UN CALCUL ACV SELON LA NORME EN 15978 OU SELON LA MÉTHODE DE L'ALLIANCE HQE-GBC POUR LA RÉNOVATION, ET RENSEIGNER LES RÉSULTATS POUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	
	Jusqu'à 12 points et 8 points	<p>Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme</p> <p>L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du PANOPREY® conformément à la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN, et fournit une déclaration environnementale collective. Cette FDES permet de calculer les indicateurs énergétiques et environnementaux sur le cycle de vie de l'ouvrage au réel des produits mis en oeuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Standard - FR • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Hydrofuge - FR • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN 		



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Thème COUT - Maîtrise des coûts

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
COUT3.1.1. Estimation des durées de vie prévisionnelles et coûts de remplacements	RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS ET ÉLÉMENTS DU BÂTI, PUIS POUR CHACUN ESTIMER LEUR DURÉE DE VIE FONCTIONNELLE ET LES COÛTS DE REMPLACEMENT	
	Jusqu'à 6 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les durées de vie fonctionnelles</p> <p>Polyrey fournit la durée de vie de référence de tous ses produits, ce qui permet aux acteurs du projet d'engager la réflexion sur la durée de vie fonctionnelle (c.-à-d. dans le contexte de l'opération) et sur les coûts prévisionnels de remplacement. La durée de vie de référence du PANOPREY® est de 50 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Standard - FR • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Hydrofuge - FR • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN

Thème DEVT - Économie locale

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
DEVT 2.1.1 Recours à un seuil minimum de composants assemblés localement	RECOURIR À DES COMPOSANTS DONT L'USINE DE FABRICATION OU D'ASSEMBLAGE EST AU MAXIMUM À 180KM DU CHANTIER OU DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER	
	Jusqu'à 3 points	<p>Deux sites de fabrication en France et important maillage territorial de distribution</p> <p>Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19). Il dispose d'un important réseau de distribution en France et de nombreux assembleurs sur tout le territoire (fabricants de portes, fabricants de cloisons, agenceurs...).</p>



MANAGEMENT RESPONSABLE

Thème ADAP - Adaptabilité

Exigence	Principe de l'exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
ADAP1.1.2. Classification des espaces en zones à adaptation fréquente / occasionnelle / n'ayant pas vocation à être adaptées	CLASSER LES LOCAUX EN ZONES SELON L'ADAPTATION ATTENDUE L'IDÉE ÉTANT QUE LES CHOIX DE PRODUITS SOIENT ENSUITE COHÉRENTS AVEC CES FRÉQUENCES PRÉVISIONNELLES D'ADAPTATION	
	Jusqu'à 2 points et 3 points	<p>Produit à longue durée de vie (50 ans) convenant à toutes les fréquences d'adaptation des espaces et pouvant rester en place lors des évolutions d'usage du bâtiment</p> <p>La durée de vie de référence du PANOPREY® est de 50 ans. Cette longue durée de vie rend possible sa mise en œuvre dans des zones n'ayant pas vocation à être adaptées ou alors de façon occasionnelle. Et s'il est mis en œuvre dans une zone à adaptation fréquente, la FDES permet d'évaluer l'impact environnemental des renouvellements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Standard - FR • ATT - POLYREY - FDES - Panoprey - Qualité Hydrofuge - FR • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Standard quality - EN • ATT - POLYREY - EPD - Panoprey - Moisture resistant quality - EN

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.

polyrey.france@polyrey.com - Tél. : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :

